

A. Dumont
Agronome
Eau secours 34
Montpellier le 3.11.2011

Contribution au débat Public sur le projet « Aqua Domitia »

Thématique « agriculture », réunion du débat public du 3/11/2011 à Capestang
Ce Projet répond-t-il aux besoins agricoles ?
Faut-il irriguer la Vigne languedocienne ?

Préambule

L'assouplissement récent et relatif des conditions légales qui interdisaient l'irrigation de la vigne durant la plus grande partie de sa période végétative ouvre de nouvelles perspectives.

Les sécheresses caractéristiques du climat méditerranéen ne datent pas du XXI^e siècle et la vigne doit sa très large implantation dans les pays méditerranéens à son adaptation exceptionnelle aux vicissitudes de ce climat.

La mutation très forte du vignoble languedocien dans les cinquante dernières années pour ce qui concerne son encépagement, en bonne partie avec des cépages plus septentrionaux, conjugué à l'élévation moyenne des températures constatées durant cette même période, expliquent l'intérêt d'un recours à l'irrigation. S'y ajoutent dans le long terme l'annonce du réchauffement climatique et de la baisse de pluviométrie qu'il induirait.

Le Projet AD s'appuie sur ces arguments d'opportunité pour justifier une augmentation souhaitable des superficies irriguées, notamment du vignoble.

Mais, sans les remettre en question, on ne peut que les ajouter aux causes de la crise présente et durable que subit l'agriculture régionale. Cette crise est de nature économique, écologique et sociale, elle est suffisamment avérée pour qu'on la prenne pleinement en considération, et pour essayer de juger comment le Projet AD pourrait être un atout valable pour tenter d'y remédier.

Or, sauf myopie de notre part, le débat public n'a pas donné lieu à cette analyse et n'en a pas fourni les éléments nécessaires. En particulier, il n'a donné lieu à aucune publication d'un bilan critique de l'œuvre de BRL et des politiques agricoles régionales et nationales depuis 50 ans. Le dossier du maître d'ouvrage BRL ne contient qu'un très bref rappel de l'histoire mythifiée de cette entreprise.

On voit mal comment la réunion publique de Capestang pourrait suffire à rattraper cette lacune.

Pour ce qui concerne les nouvelles perspectives ouvertes pour l'irrigation de la vigne, il convient d'avoir en tête l'histoire de la viticulture régionale. L'une des questions fondamentales à propos de l'irrigation est de savoir comment cette viticulture peut éviter de retomber dans certaines de ces tendances passées, notamment la primauté donnée aux quantités sur la qualité ... et sur le respect de l'environnement et de l'eau sous toutes ses formes.

L'agriculture dans les objectifs du Projet AD

Le développement des superficies irriguées fait partie des objectifs affichés dans le projet. Quatre maillons du projet sur les cinq sont concernés par cette extension, le maillon littoral audois étant essentiellement destiné à l'eau potable.

Dans les maillons affichant des objectifs agricoles, celui du Minervois semble devoir être mis à part car les ressources en eau déjà disponibles localement et son éloignement du Rhône rendent la desserte en eau du Rhône peu vraisemblable (coût énergétique élevé de ce transfert d'eau en particulier).

Dans les perspectives à l'horizon 2030, c'est l'extension de l'irrigation de la vigne qui est le plus nettement mise en exergue. Les autres productions existantes ou à créer, en d'autres termes la diversification, vieille antienne du développement agricole régional pourtant bien connue de BRL qui en fut un ardent promoteur, sont très peu évoquées et étudiées. L'agriculture périurbaine, les circuits courts, l'impulsion supplémentaire à donner pour la reconversion qualitative de la production notamment vers l'agriculture biologique, et surtout la conversion massive à des pratiques plus respectueuses de l'environnement, autant de points pourtant liés pour la plupart à la problématique de l'eau qui ne sont pas sérieusement abordés. Et enfin, pour élargir le débat, les

conséquences éventuelles d'un tel projet sur l'évolution des tendances lourdes de cette agriculture régionale et sur les revenus agricoles.

Impact prévisionnel du projet AD pour l'agriculture et relation aux autres objectifs de ce projet

Globalement, les superficies alimentées par ce projet sont évaluées dans une fourchette très large de 7000 à 14000 ha, pour un volume d'eau évalué entre 6,3 et 12,7 Mm³ d'eau. Aucune fourchette n'a été donnée sur l'utilisation d'eau à l'hectare qui pourrait varier entre 1000 et 2000 m³ par ha.

Le nombre d'exploitations concernées n'est pas indiqué non plus.

Sur la base d'une exploitation moyenne actuelle il pourrait osciller dans l'Hérault, principale zone bénéficiaire de cette irrigation à partir du Rhône, entre 400 et 800 exploitations sur un total de 9900 exploitations dans le département.

Compte tenu que le projet se situe en plaine pour une bonne partie, qu'il peut de par son coût pour les exploitants motiver davantage des exploitations importantes, ce serait au final quelques 5% des exploitants du département qui en bénéficieraient.

Sans aller plus loin, on peut déjà noter la disproportion entre la place donnée à l'extension de l'irrigation dans le discours de la Région et de BRL avec l'impact réel qu'elle pourrait avoir dans la population agricole régionale.

On doit aussi se poser les questions qui suivent :

- quelle peut être l'ampleur possible et souhaitable des financements publics d'un tel Projet si l'agriculture en était la raison première ?
- Vu la pluralité des objectifs d'Aqua Domitia, comment en sera réparti le coût entre les bénéficiaires respectifs et avec quelles conséquences ?
- La mise en avant de l'irrigation agricole est-elle destinée à renforcer l'acceptabilité de la réalisation de ce projet ?
- Faut-il admettre d'emblée la complémentarité des objectifs du Projet ou aussi rechercher quelles sont les raisons de concurrence entre eux ?

Sur ce dernier point, des éléments de réponse sont possibles sans préjuger de celles que donnera BRL.

Quel est le débit maximal possible du réseau Aqua Domitia en période estivale ? Selon quel ordre de priorité sera répartie cette eau entre les différentes utilisations et en particulier entre agriculture et besoins en eau potable ?

Le débit d'un transport d'eau par un conduit linéaire sur longue distance est directement lié à la section de la canalisation et à la quantité d'énergie dépensée, laquelle est fonction de sa longueur. Il s'ensuit que la création d'un ensemble de réservoirs relais aussi nombreux que possible pour constituer des réserves pour la période estivale pourrait s'avérer indispensable. Le dossier du projet mentionne la création de réservoirs mais sans indication précise de cette finalité.

Dans ce cas de figure ce projet serait très directement comparable à celui qui consisterait à créer des réservoirs et réserves d'eau le long des rivières existantes dans la Région et partout localement où des superficies en permettrait la réalisation, à partir des eaux de pluie et de ruissellement.

Dans les deux cas, mais à partir de ressources en eau différentes, l'accumulation de réserves d'eau sur l'ensemble de l'année pourrait permettre de résoudre le problème des déficits saisonniers ou permanents. Cette problématique du stockage sur l'année et des solutions pour y répondre n'a pas été sérieusement examinée dans le dossier de BRL et on le regrette.

Pour l'irrigation agricole, les aides aux retenues collinaires très appréciables visaient le même objectif. Pour autant qu'elles existent encore, elles sont un moyen complémentaire d'y répondre à condition d'être significatives. Qu'en est-il réellement ?

Il ressort donc de cette réflexion très partielle que la multiplicité des objectifs avancés pour la réalisation d'Aqua Domitia demande un examen beaucoup plus poussé pour en vérifier les synergies, les concurrences et les solutions alternatives pour les atteindre.

Analyse et discussion concernant l'agriculture

Compte tenu des impacts possibles d'Aqua Domitia sur l'ensemble de l'agriculture régionale, que peut-on en inférer sur les conséquences d'un tel projet ?

Quels avantages concurrentiels pour ses bénéficiaires pourraient-ils en résulter ? Quels effets sur les marchés des différentes productions, sur leur évolution qualitative et quantitative, sur la diversification et reconversion des productions régionales, sur l'orientation et le soutien de l'agriculture régionale, sur la défense de l'agriculture par rapport aux autres activités régionales qui la menacent pour l'utilisation de l'espace et sa rentabilisation (urbanisation, mitage des campagnes pour d'autres usages, tourisme avec les golfs entre autres) ?

Quels sont les effets de cette agriculture sur l'environnement, en particulier en relation à un apport d'eau exogène, pouvant être localement important, cette eau étant de qualité médiocre et continuellement soumise aux risques liés à son origine rhodanienne.

Conclusions en l'absence d'expertises plus approfondies du projet Aqua Domitia

Il n'est pas possible d'exclure que dans ce projet, l'irrigation agricole serve d'alibi, soit pour en renforcer la part de financement public nécessaire à sa réalisation, soit pour en affirmer la supériorité au regard d'autres solutions plus ou mieux ciblées techniquement et spatialement.

L'eau du Rhône pour l'agriculture sera chère : coût énergétique de plus en plus élevé de la desserte vers l'ouest régional, coût de la mise sous pression, etc. On ne mentionne pas le coût des investissements considérables qui seront nécessaires et dont les financements publics seront à fonds perdus en terme comptable. Cette eau profitera à un petit nombre de producteurs, essentiellement situés dans les zones les plus favorisées pour le relief, les transports, la proximité des lieux de consommation régionaux, les perspectives de développement possibles, les possibilités de reconversion agricole, etc.

Les caractéristiques techniques et de localisation du projet d'une part et la demande estivale prioritaire d'eau potable d'autre part, limiteront la disponibilité de cette ressource pour l'agriculture.

La qualité médiocre de l'eau du Rhône et les risques de pollution et de rupture d'approvisionnement n'ont pas été pris en considération ; ce n'est pas étonnant, sachant que les conditions marchandes d'exploitation de cette eau ne permettent pas d'admettre comme allant de soi la disponibilité de cette eau d'une part et sa compatibilité avec les évolutions qualitatives et de meilleurs respect de l'environnement qui sont exigées des producteurs régionaux d'autre part.

Peut-on considérer également comme allant de soi que l'utilisation de cette eau sera vertueuse et qu'elle ne servira pas à augmenter les rendements et l'intensivité de la production, notamment celle de vin mais aussi des fruits et légumes par exemple, au détriment de leur qualité, du respect de l'environnement, et pour les producteurs de l'équilibre du marché ?

En définitive, les conséquences de la réalisation de ce projet sont très incertaines.

Il ouvre la probabilité de profiter de l'irrigation pour une petite poignée de producteurs privilégiés par leur localisation et leurs structures au détriment direct ou indirect (répartition des aides publiques) du plus grand nombre.

Il ne s'accompagne d'aucune réorientation forte de l'agriculture régionale et de la politique régionale qui lui est consacrée.

Il ne répond pas de façon convaincante à l'urgente nécessité de mieux préserver l'environnement qui continue de pâtir d'une agriculture polluante, notamment pour les masses d'eau régionales.

Il y a donc un réel besoin de réexaminer les conséquences d'un tel projet au regard de toutes les autres options de politique régionale, de façon neutre et indépendante des intérêts particuliers et dans le respect de la non-marchandisation de l'eau.

La volonté de solidarité régionale pour l'eau affichée par la Région, la mise en place d'un service public de l'eau brute par la Région, le souci nécessaire d'équité des financements publics consacrés à l'agriculture régionale ne sont pas concrétisés de façon convaincante par un tel projet.

Les nombreuses interrogations qu'il suscite dépassent largement les réponses très partielles et orientées qui sont données par BRL dans le dossier mis en débat public. On regrette qu'aucune instance ou institution indépendante n'ait été sollicitée par la commission du débat public pour réexaminer ce dossier en profondeur et avec le souci premier de l'intérêt public.

Pour ce qui concerne la gestion de l'eau dans la région on ne peut que s'étonner que le Comité de Bassin RMC n'ait pas été sollicité pour donner son avis sur un tel projet. Cela avait été le cas

lorsque le projet d'aqueduc du Rhône à Barcelone avait été présenté par la Région en 1995. La dimension plus modeste du Projet AD n'enlève rien à ses impacts sur l'eau de notre Région.